



OFFRE D'EMPLOI

Contremaitre au service des Travaux publics

DESCRIPTION SOMMAIRE DU POSTE

Sous l'autorité du directeur général, le contremaître au service des travaux publics est responsable de planifier, d'organiser, de diriger et de coordonner les activités liées aux travaux publics de la localité.

Il fournit un soutien aux instances décisionnelles et aux autres services municipaux, en assurant la gestion des infrastructures et en participant activement au bon fonctionnement de la collectivité.

RESPONSABILITÉS

- Planifier, organiser et superviser les activités des travaux publics ;
- Assurer une gestion efficace des ressources humaines, matérielles et budgétaires ;
- Élaborer et suivre les calendriers de maintenance préventive et corrective des infrastructures municipales ;
- Effectuer des inspections régulières sur le terrain afin d'évaluer l'état des routes, des bâtiments, Coordonner et contrôler les travaux de réparation, d'entretien et de réhabilitation des conduites souterraines
- Veiller au bon fonctionnement des réseaux d'eau potable et d'eaux usées en collaboration avec les opérateurs certifiés ;
- Assurer le suivi des opérations de déneigement, du transport de la neige et de l'entretien saisonnier des voies publiques ;
- Encadrer les équipes de travail afin de favoriser un environnement sécuritaire et productif, dans le respect des normes de santé et sécurité au travail ;
- Entretenir de bonnes relations avec les citoyens, les fournisseurs, les entrepreneurs et les partenaires régionaux ;
- Assurer le respect des normes de santé et sécurité au travail ;
- Gérer les horaires, les priorités opérationnelles et les besoins en sous-traitance ;
- Participer à des réunions, formations et toute autre tâche ou mandat confié par la direction générale.

EXIGENCES

- Détenir une attestation d'études collégiales (AEC ou DEC) en infrastructures municipales, en génie civil ou dans toute autre discipline pertinente, ou toute combinaison équivalente d'études et d'expérience ;
 - OU détenir un diplôme d'études professionnelles (DEP) en travaux publics, voirie, conduite de machinerie lourde ou dans un domaine connexe ;
 - OU détenir un diplôme d'études secondaires (DES ou secondaire 5), combiné à une expérience significative et/ou à des formations spécifiques jugées pertinentes pour le poste ;
- Avoir une expérience dans un poste similaire de gestion des travaux publics ;
- Expérience dans la planification et la réalisation de travaux de voirie, d'infrastructures municipales et de gestion de matières résiduelles (atout) ;

- Bonne connaissance du milieu municipal ;
- Carte ASP construction (atout) ;
- Permis de conduire classe 5 valide (obligatoire) ;
- Permis classe 3 (atout) ;
- Disponibilité pour les relèves et interventions d'urgence.

COMPÉTENCES

- Attitude professionnelle favorisant un environnement de travail respectueux et stimulant ;
- Esprit d'équipe et collaboration avec les collègues ;
- Leadership, entregent, capacité à communiquer clairement à l'oral et à l'écrit ;
- Adaptabilité, rigueur, sens de l'organisation.

TRAITEMENT ET CONDITIONS DE TRAVAIL* :

Statut : Poste permanent à temps plein.

Horaire : 37,5 heures par semaine, du lundi au vendredi,

Disponibilité requise pour assurer des périodes de garde

Salaire : Entre 41 \$ et 51,46 \$ / heure (selon l'expérience)

Début : Le plus tôt possible.

Avantages sociaux compétitifs :

- Régime de retraite à prestations déterminées (un des meilleurs au Québec)
- Assurances collectives
- Logement fourni
- Prime d'éloignement : 9 000 \$ / an (13 000 \$ avec personnes à charge)
- Formations continues
- Équilibre travail-vie personnelle

POUR POSTULEZ

Faites parvenir votre CV et une lettre de motivation avant le 1^{er} mars 2026 à l'adresse suivante :
dq@localiteradisson.com

NOTES IMPORTANTES

- Nous remercions toutes les personnes intéressées. Seules les personnes retenues seront contactées.
- La Localité de Radisson applique un programme d'accès à l'égalité en emploi.
- Le masculin est utilisé dans le seul but d'alléger le texte.
- La Localité s'engage à offrir un environnement inclusif, équitable et respectueux pour tous.

DATE LIMITE : 1^{er} mars 2026

ENTRÉE EN FONCTION : Le plus tôt possible